

## CONCOURS DE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

### Procès fictif organisé par la Croix-Rouge de Belgique le 28 mars 2012

#### 1. Introduction

Les activités d'intégration professionnelle de la deuxième année en droit, comprendront l'audition du procès fictif organisé par la Croix-Rouge de Belgique, le 28 mars 2012, dans le cadre du concours inter-universitaire de droit international humanitaire.

Ce concours a lieu sous la forme de plaidoiries, sur base de conclusions écrites, en vue de la défense ou de l'accusation relative à une cause dont la Cour pénale internationale a été saisie. L'annexe n° 2 aux présentes instructions a pour objet le résumé des faits de cette cause fictive.

Ce concours présente ainsi tant pour ses participants que ses auditeurs, l'intérêt d'une part, de la construction du raisonnement et de la mise en œuvre de l'éloquence, nécessaires à un discours argumentatif et d'autre part, l'application concrète du droit humanitaire, qui constitue une branche importante du droit international public, enseigné en deuxième année du baccalauréat de droit.

#### 2. Organisation concrète

Ce concours de plaidoiries aura lieu le 28 mars 2012 de 18 h. à 23 h. 30 en la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel de Bruxelles du Palais de Justice (premier étage – place Poelaert).

Le programme détaillé de cette soirée constitue la seconde annexe des présentes instructions.

#### 3. Objet et finalité de l'activité

Outre la présence et l'audition de ces plaidoiries, cette activité d'intégration professionnelle impliquera pour les étudiants de deuxième année en droit, la rédaction d'un rapport de synthèse des arguments développés par chaque équipe de participants.

Ce rapport doit être communiqué par courrier électronique à Y. Tournay ([yvan.tournay@gmail.com](mailto:yvan.tournay@gmail.com)) avant le 2 mai 2012.

Annexes :

1. Invitation et programme de la soirée du procès fictif du concours de droit international humanitaire, organisé le 28 mars 2012.
2. Résumé des faits de la cause du procès fictif.

**CROIX-ROUGE**  
de Belgique



**INVITATION**

28 mars 2012

Palais de Justice de Bruxelles

**Nemesio Valar coupable ou non coupable ?**

Le mercredi **28 mars** 2012, Nemesio Valar, commandant en chef de l'armée du Novaland, comparaitra devant la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

A la barre des témoins, un adolescent de 18 ans dont la vie a basculé.  
**Nemesio Valar sera-t-il jugé coupable ou pas de ces crimes ?**

## Concours international de plaidoirie en droit international humanitaire

- Date** Mercredi 28 mars 2012, de 18h00 à 23h30
- Lieu** Palais de justice de Bruxelles (place Poelaert, 1000 Bruxelles)  
Salle des Audiences Solennelles de la Cour d'Appel
- Inscription** Pour le **21 mars 2012** au plus tard sur [www.croix-rouge.be/proces](http://www.croix-rouge.be/proces)
- Parking** Places de parking accessibles autour du Palais de justice  
Parking privé. Infos : [www.interparking.com](http://www.interparking.com)  
Parking du Sablon-Poelaert situé en dessous du Palais.  
Accessible de 7h00 à 24h00. Tarif : 2,40 €/heure.

### **Préprogramme**

- 18h-18h30 Accueil des invités  
18h40 Allocutions de  
- **Madame Danielle Mallinus -Vankerckhove**, Présidente de la Communauté francophone de la Croix-Rouge de Belgique, et de  
- **Monsieur Gilbert Bitti**, Conseiller juridique hors classe à la Section préliminaire de la Cour pénale internationale
- 18h55 Présentation des faits : JT fictif  
19h05 Présentation du Droit international humanitaire : DVD  
19h15 Première joute  
20h00 Pause  
20h30 Deuxième joute  
21h15 Pause  
21h30 Troisième joute  
23h00 Prononcé du jugement et remise des prix  
23h15 Clôture de l'événement par Madame Danielle Mallinus-Vankerckhove

Cet événement est organisé avec  
l'aimable soutien de :



LA COOPÉRATION  
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



EDUCATION,  
SANTÉ,  
SOCIÉTÉ



Informations complémentaires sur [www.croix-rouge.be/proces](http://www.croix-rouge.be/proces) ou au 02 371 34 15

## Concours DIH 2012

### Résumé du cas pratique

Le **Novaland** est en proie à des affrontements armés depuis plusieurs années.

**Depuis 1992**, la frontière séparant le Novaland de la Fédération de l'Aurore, connaît des actes réguliers de violence entre les forces armées de ces deux pays. Regroupant les anciennes provinces du Couchant et du Midi du Novaland, la Fédération de l'Aurore est devenue officiellement un Etat indépendant depuis **le 5 juin 1992**. Toutefois, elle revendique encore certains territoires au **Novaland**.

Parallèlement, les conséquences humanitaires de ce conflit, les conditions de vie extrêmement précaires des habitants et l'absence de politiques crédibles sur le plan socio-économique de la part du Président de la République du Novaland, Kellian Weli, suscitent **depuis janvier 2005**, de profondes tensions dans le pays. Le régime du Président est perçu par ailleurs comme une véritable dictature et son impopularité s'accroît au fur et à mesure que les manifestations d'opposants sont réprimées dans le sang par les forces de l'ordre. L'armée est déployée sur ordre du Président dans tout le pays pour appuyer les forces de police.

Face aux violences du régime du Président Weli, un appel à la révolte est lancé le **18 décembre 2005** par les chefs de clans des différentes tribus de la Province septentrionale afin de s'opposer à l'armée.

Le **14 février 2006**, le **Front National de Libération (FNL)** rassemblant les opposants au régime présidentiel est proclamé. Bartolo Kaï, ancien Ministre de la Justice est nommé à la présidence du FNL. Ce dernier a pour objectif de renverser le Président Weli et de mettre en place une nouvelle république avec de nouvelles réformes sur les plans politique, économique et social. Des opérations militaires sont planifiées et engagées en vue d'affronter les forces armées gouvernementales. **A partir de fin février 2006**, à la suite d'une demande de soutien lancée par le FNL à la communauté internationale, la **Fédération de l'Aurore** fournit des armes et du matériel militaire au FNL afin de neutraliser les forces armées gouvernementales. Le gouvernement de la Fédération de l'Aurore envoie également ses experts militaires pour aider le FNL dans la planification de sa stratégie militaire.

L'appui de la **Fédération de l'Aurore** au FNL permet à son armée la prise de contrôle de nombreuses villes. **De juillet 2006 à juin 2010**, les combats entre les forces gouvernementales et l'armée du FNL sont particulièrement violents et font de nombreuses victimes parmi les civils dans tout le pays, aussi bien dans la Province Septentrionale, dans la Province du Levant qu'à Nova City, la capitale.

Toutefois, **à partir de juin 2010**, l'armée du FNL accuse de nombreuses défaites et est affaiblie par la mort de son leader, les rivalités entre clans qui refont surface et les nombreuses désertions. Le FNL sera dissout en octobre 2010.

Le **1<sup>er</sup> juin 2010**, le Novaland ayant exprimé son intention de ne pas mener une enquête ou de poursuivre les faits commis sur son territoire depuis 2006, la Cour pénale internationale est saisie de la situation à l'initiative de son Procureur. Le **15 juillet 2010**, après avoir obtenu l'autorisation de la Chambre préliminaire de la Cour pénale internationale, le Procureur de la Cour ouvre une enquête. Le **15 février 2011**, la Chambre préliminaire de la Cour délivre la citation qui est notifiée à l'égard de trois personnes : le

Président, Kellian Weli, le Premier Ministre, Raji Marmoud et le Chef de l'armée du Novaland, le général **Nemesio Valar**, qui sera le seul à se présenter devant la Cour, le **6 avril 2011**.

Le **18 novembre 2011**, la Chambre préliminaire confirme les charges retenues à l'encontre de Nemesio Valar dans le cadre de **trois attaques** particulièrement sanglantes qui ont eu lieu durant la période d'affrontements entre l'armée du FNL et les forces armées gouvernementales :

- (1). L'attaque des anciennes installations agricoles du village de Privili par les forces gouvernementales le 22 octobre 2006.
- (2). Les actes commis par les forces gouvernementales lors de l'attaque du quartier de la Grand Place de Nova City, le 23 juillet 2008 et les actes de celles-ci visant à sécuriser ce quartier avant l'attaque.
- (3). Les actes commis par les forces gouvernementales lors de l'attaque du 16 janvier 2010.

La Chambre préliminaire de la Cour renvoie l'affaire pour jugement devant la Chambre de Première instance de la Cour pour le **28 mars 2012**.

En ce **28 mars 2012**, **Nemesio Valar** se trouve devant la Cour pour répondre de ces chefs d'accusation.

Sont également présents pour témoigner à ce procès :

- **Renatus Nootens**, ancien sergent pilote des forces gouvernementales, ayant participé à l'opération du 22 octobre 2006. Selon elle, lors de cette opération, le doute sur la présence de civils était tel que celle-ci aurait dû être annulée.
- **Pavel Rice**, Sergent Chef de l'Unité Kapa des forces gouvernementales chargé de sécuriser le Quartier de la Grand-Place, attaqué le 23 juillet 2008 par le FNL. Selon lui, sur place, toutes les précautions possibles avaient été prises pour assurer la sécurité des civils.
- **Tomáz Kamatari**, jeune enfant de 14 ans à l'époque des faits, qui habitait le quartier de la Grand-Place, placé sous la protection des soldats de l'unité Kapa des Forces gouvernementales, qui a subi l'attaque du FNL le 23 juillet 2008. Il vivait tous les jours avec ces soldats. Il ne pouvait plus aller à l'école. Il devait effectuer des tâches volontairement ou de manière forcée pour eux.
- **Santu Soufi**, médecin présent dans l'hôpital de l'Espérance, lorsque, le 16 janvier 2010, l'Unité Gamma des forces gouvernementales y pénètre de force à la recherche du chef militaire n°2 de l'armée du FNL. Il témoigne de l'agressivité et du manque de retenue et de professionnalisme des soldats de l'Unité Gamma lors de cette opération.

